

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Délivrance du permis de conduire : dérapages et tête-à-queue

IL vous est certainement arrivé d'être le témoin de ces dépassements excessifs, ralentissements approximatifs, pis d'accidents de la route commis par des chauffeurs détenteurs du permis de conduire gabonais ou étranger. Qui délivre ce précieux document ? Ces détenteurs de permis sont-ils réellement passés par des auto-écoles ? L'Union a enquêté sur la délivrance du permis de conduire au Gabon, les acteurs en charge de ce processus et du marché noir.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

DEPUIS de nombreuses semaines, internautes, activistes, fondateurs d'auto-écoles pointent du doigt la Direction du centre national de l'examen du permis de conduire (DCNEPC). Cette administration serait, selon leurs conclusions, à l'origine de nombreux dégâts occasionnés sur la voie publique. Pour ces derniers, l'actuelle Direction générale brillerait par des compromis (voire des compromissions), des blocages injustifiés, pour ne citer que ces exemples-là. Mais au cours de notre enquête sur le terrain qui aura duré plusieurs jours, il nous a été donné de constater que ce sont plutôt la discipline et la rigueur dont fait montre la nouvelle équipe dirigeante qui sont en réalité à l'origine de ces bouderies. En effet, s'appuyant sur le décret pris en application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 20/2 005 portant création, attributions et organisation du Centre national de l'examen du permis de conduire des véhicules terrestres à moteur, cet établissement a reçu comme

consigne d'enregistrer et valider les permis étrangers et assurer la reconnaissance et l'authenticité des permis de conduire. "Le processus d'obtention du permis de conduire commence par une formation dans un centre agréé, qui est chargé de récupérer des quittances dans nos locaux avant leur paiement au Trésor public. C'est une pièce du dossier. Car il y a ce que l'on appelle le cahier d'ordre de recettes qui est rempli par les moniteurs et les souches des quittances constituent des preuves de paiement pour nous. C'est pourquoi la présence de chaque candidat muni de son dossier et accompagné du moniteur est exigé", précise la DCNEPC.

En clair, comme tout secteur, la conduite nécessite des connaissances. Pour le cas d'espèce, un moniteur doit être détenteur d'un Certificat d'aptitude pédagogique professionnel (CAP) qui est un titre de formation délivré par le ministère des Transports. Mais, sur le terrain, fort est de constater... que la majorité des enseignants assurant l'encadrement des apprenants des centres de formation ne possèdent pas de CAP.

ASSAINISSEMENT* Avec la libéralisation de ce secteur, des brebis galeuses y sont entrées et ont intégré des habitudes qui ternissent l'image du permis de conduire gabonais. Aussi, dans le souci d'assainir et de réorganiser le secteur de la formation à la conduite des véhicules, les services du Centre national de l'examen du permis de conduire (CNEPC) ont procédé, du 5 mars au 9 avril 2018, à une vaste opération d'inspection des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules, à Libreville et ses environs. D'après ce rapport, sur les 21 établissements qui se sont pliés à l'exercice de contrôle de conformité à la réglementation, "plusieurs auto-écoles fonctionnent sans licence d'exploitation et ne versent pas la redevance y



Le permis de conduire exige des connaissances théoriques et pratiques.

relative, pourtant d'une modicité déconcertante (100 000 CFA/an), auprès des services du Trésor public". "Une pratique peu orthodoxe ayant fait de la délivrance des autorisations provisoires d'exploiter, la norme sans aucune incidence financière. D'où la prolifération

des établissements et bien sûr l'anarchie qui gangrène le secteur", souligne le rapport. Si le secteur est fortement dominé par une main-d'œuvre étrangère, c'est parce que selon la DCNEPC, "il y a un marché noir qui est difficile à contrôler avec de faux permis étrangers et

même gabonais". En clair, 95 % du transport terrestre dans notre pays est contrôlé par des expatriés, ce qui remet au goût du jour la nécessité pour les Gabonais de s'impliquer dans ce secteur qui participe activement à l'économie gabonaise.

Auto-écoles : il faut faire le ménage !

H.N.M
Libreville/Gabon

ELLES gagneraient – au lieu de se cacher derrière des offres de formation promotionnelles – à se conformer à la réglementation en vigueur. Car dans les faits, "certaines maisons d'auto-école ne comptent qu'un seul véhicule dans un état douteux de fonctionnement, sinon, rien du tout. Et, dans l'ensemble, aucune auto-école ne respecte la clause d'assurance qui parle d'une garantie en illimité des risques (assurance tous risques)", souligne le rapport. De plus, concernant la situation administrative et



Les auto-écoles doivent se conformer à la réglementation.

technique des auto-écoles, 13 d'entre elles fonctionnent avec des autorisations provisoires, 4 sont sans document et seulement 4 possèdent une licence d'exploitation. Dans la liste des 21 maisons d'auto-écoles épinglées, 10 ont reçu la

décision de maintien d'ouverture, 4 de fermeture provisoire et 7 de fermeture définitive. Des chiffres scandaleux qui montrent la nécessité pour les pouvoirs publics de sévir, afin de limiter le nombre de centres qui ouvrent chaque année.